



**MUNICIPALITE DE SAINT-ONSÉSIME-D'IXWORTH
PROVINCE DE QUEBEC**

1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 6 mai 2024, à 19 h à la salle Les Générations, au 41 chemin du Village.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 – Madame Cathy Fontaine
- Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
- Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon
- Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau
- Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie
- Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h 00.

2 – ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux;
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 avril 2024;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 22 avril 2024;
4. Gestion administrative et financière;
 - 4.1. Approbation des comptes payés d'avril 2024 ;
 - 4.2. Approbation des comptes à payer en mai 2024 ;
 - 4.3. Autoriser des frais d'adhésion, d'entente et d'abonnement;
 - 4.4. Autoriser un soutien financier, de dons et de commandites;
 - 4.5. Autoriser le retrait d'un assuré auprès de la FQM assurance ;
5. Voirie, réseau routier et Transport
 - 5.1. Demander une aide financière au Programme d'infrastructures municipales pour les Aînés (PRIMA);
 - 5.2. Demander de la signalisation routière supplémentaire auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
6. Hygiène du milieu
 - 6.1. Autoriser la signature de l'Entente modifiant l'Entente

intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest;

7. Aménagement, Urbanisme et Développement;
 - 7.1. Demande de démolition de bâtiments secondaires au 65, chemin du Village;
 - 7.2. Nommer un comité de coordination pour le Plan de développement local;
 - 7.3. Autoriser un contrat de services professionnels auprès d'un conseiller en finances municipales dans le cadre de l'étude d'opportunité de regroupement municipal;
 - 7.4. Appui à *La Semaine Québécoise de la Paternité*;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

3 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉS. 064–2024 3.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 8 avril dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 065–2024 3.02 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2024

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 22 avril dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 066 – 2024 4.01 - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS D'AVRIL 2024

il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés d'avril 2024, pour un montant 41 650.34 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 067 – 2024 4.02 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN MAI 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en mai 2024, pour un montant de 72164.43 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER MAI 2024		
Atria	Sauvegarde en ligne et licence mensuelle-Microsoft 365	179.36 \$
Atria	Sonicwall series SOHO 250- licence 3 ans	1 529.40 \$
Atria	Portable télétravail et rencontre à l'extérieure	1 618.85 \$
Agro Enviro Lab	Analyse des eaux usées-mars 2024	215.93 \$
Volt-Ampère	Électricien-garage municipal	2 285.57 \$
Aquatech	Honoraires professionnels-janvier 2024	1 626.60 \$
Aquatech	Honoraires professionnels-février 2024	823.91 \$
FQM	Honoraires prof.-mise aux normes du traitement des E.U.	113.72 \$
Gaétan Miville	2 déneigements patinoire + soudure remorque	137.97 \$
Gaétan Miville	Contrat de déneigement des cours municipales 2023-2024 (4/4)	1 954.57 \$
Canadian Tire	Papier bleu + papier sablé	88.48 \$
Dir. de la Gestion des Fonds du Territoire	Mutations mars 2024	45.00 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Disposition matières résiduelles- mars 2024	1 131.33 \$
Ville de Rivière-du-Loup	LET, ajustement 2023, transbordement des mat. Org. vers enfouissement	611.28 \$
Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre serv. juridiques	Frais notarié pour l'achat de la Virée Petit 5e Rang	1 486.56 \$
Jean-Luc Rivard & Fils inc.	Niveleuse 11-2023, reçue le 7 avril 2024	4 124.73 \$
Sémer	Décret 1836-2023 - Biométhanisation	7 617.09 \$
Serrurerie Alain Dumais	Poignée orbit -Agrandissement garage	57.49 \$
Ferblanterie Ouellet	Moulures en acier (Agrandissement Garage)	63.44 \$
Société Via	Collecte matières recyclables - mars 2024	260.52 \$
G. Lemieux et Fils	Gravier et réparation ponceaux	2 921.38 \$
G. Lemieux et Fils	Transport de terre - Urgence ponceau Drapeau Sud	3 263.60 \$
MRC de Kamouraska	Service d'inspection régionale 2024 (2 de 4)	10 884.00 \$
Société Canadienne des postes	Infonésime avril 2024	48.50 \$
Entretien Commercial Boucher	Entretien ménager - mars 2024	201.21 \$
Construction Pier-Luc Ouellet	Main-d'œuvre et matériels pour agrandissement garage	5 617.66 \$
Chuck&Co	Services professionnels-archivistes	1 810.85 \$
Pièce Doiron	Réparation ailes arrières camion T/P	1 251.23 \$
BMR-Avantis Coopérative	Achat divers (asphalte froide, manchon, fluorescent) et divers pour garage	4 453.24 \$
Location d'outillage J.C. Hudon	Location pelle exc. Et remorque, achat chaine, lime	1 111.05 \$
Rona La Pocatière	Achat polyfilla, support à tablettes, frigo, micro-onde (garderie)	1 370.56 \$
Rona La Pocatière	Peinture -garage	117.19 \$
Goupe Vigil	Inspection système incendie et installation d'un monoxyde de carbone (garderie)	1 155.87 \$
Bruser	honoraires professionnels octobre 2023 (facture reçue en avril) réso 156-2023	8 565.64 \$
Bruser	honoraires professionnels 03-2024 Réso 156-2023	3 056.04 \$
Buropro Citation	Frais mensuel, photocopieur Lexmark et Canon	291.26 \$
Nancy Lizotte	Frais déplacement et repas (PGMR à St-Germain et MAMH Regroupement)	73.35 \$
	Sous-total	72 164.43 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 30 AVRIL 2024		
Greivise Illumbu-Consultant	Contrat honoraires de mars + frais de déplacement	1 741.60 \$
Vidéotron	Téléphonie municipale	245.30 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	150.63 \$
Visa Desjardins	Essence, charge annuelle Zoom, eau	701.17 \$
Régie Intermunicipale Mat. Rés. du Kam. Ouest	Quotes-Parts 2024 - 2/4 versement Résolution 174-2023	11 224.00 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E-S	Au 2023-04-30	17 072.24 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2023-04-30	10 515.40 \$
	Sous-total	41 650.34 \$
GRAND TOTAL		113 814.77 \$

RÉS. 068 – 2024 4.03 - AUTORISER DES FRAIS D'ADHÉSION, D'ENTENTE ET D'ABONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous renouvelons nos adhésions, ententes et abonnements;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de chacune des adhésions, ententes et abonnements préalablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité renouvèle son adhésion annuelle pour :

- L'Association forestière bas-laurentienne – 80 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Benoît Pilotto, maire, déclare son intérêt pour la prochaine discussion et se retire des délibérations.

Madame Cathy Fontaine, mairesse suppléante, préside pour le point 4.04.

RÉS. 069 – 2024 4.04 - AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONS ET DE COMMANDITES

Après étude des demandes de soutien financier, de dons et de commandites reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne la demande suivante :

- Escaladeurs – Baseball mineur de La Pocatière : 50 \$;
- L'Arc-en-ciel du Cœur – Gratuité du permis d'événement spécial : valeur de 200 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Monsieur Benoit Pilotto, maire, reprend la présidence de la séance
Au point 4.05.*

RÉS. 070 – 2024 4.05 - AUTORISER LE RETRAIT D'UN ASSURÉ AUPRÈS DE FQM ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'Organisme Participation Famille (OPF) n'est plus en activité et qu'ils sont en démarche de dissolution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité payait une couverture d'assurance pour les membres bénévoles du comité de l'OPF;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE retirer le Comité de l'Organisme de Participation Famille (OPF) de la couverture de la FQM assurance auprès de PMT Roy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 – VOIRIE, RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT

RÉS. 071 – 2024

5.01 – DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

CONSIDÉRANT QUE notre projet de « Prolongement du trottoir du chemin du Village » n'a pas été retenu dans le cadre du PRIMADA 2021 et du PRIMA 2023;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme sont de favoriser le vieillissement actif des citoyens au sein de leur communauté, d'améliorer l'état des infrastructures municipales destinées aux aînés et d'améliorer la qualité de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE lors de notre dernier plan d'action « Municipalité Amie des Aînés » le plan avait pour principes directeurs et pour objectifs de favoriser le développement de saines habitudes de vie et le vieillissement actif, la participation et la sécurité de l'ensemble des citoyens quel que soit leur âge, d'offrir un environnement sécuritaire et adapté aux familles et aux personnes aînées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à faire les efforts nécessaires afin que les citoyens puissent évoluer dans un cadre sécuritaire lors de leur déplacement à pied, à vélo, en véhicule routier, en fauteuil roulant ou en triporteur lié à un besoin élémentaire à l'indépendance, à l'autonomie et à la qualité de vie des personnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le « Prolongement du trottoir du chemin du Village »;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.
- La Municipalité autorise madame Nancy Lizotte à déposer le projet « Prolongement du trottoir du chemin du Village »; et à signer tous les documents en lien avec le PRIMA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 072 – 2024

5.02 – DEMANDER DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE SUPPLÉMENTAIRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs mesures ont été mises en place pour diminuer la vitesse et ralentir la circulation dans le périmètre urbain

qui est une zone de 50 km/h;

CONSIDÉRANT QUE des dos d'âne ont été installés, ainsi que des panneaux de zone scolaire. Un radar pédagogique est utilisé, des traverses piétonnières ont été peintes sur la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE nous devons établir une autre stratégie pour ralentir la circulation sur le chemin du Village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'installer trois (3) panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue de l'Église et du chemin du Village.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – HYGIÈNE DU MILIEU

RÉS. 073 - 2024

6.01.- AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST

ATTENDU QUE cinq (5) municipalités ont conclu, le 24 août 2011, une entente intermunicipale afin de créer la « Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest », laquelle a été approuvée par décret du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 septembre 2011, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 22 octobre 2011;

ATTENDU QUE suivant la résolution numéro 062-2024, a accepté que des municipalités du territoire de la MRC de Kamouraska intègrent la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest et a désigné monsieur le conseiller, Dan Drapeau pour participer à la négociation des termes de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest;

ATTENDU QUE suivant ladite négociation, les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, les villes de La Pocatière et de Saint-Pascal et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* en vue de modifier l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest pour la remplacer par une nouvelle entente intermunicipale prévoyant notamment le maintien de la Régie et sa consolidation en y intégrant de nouvelles municipalités;

ATTENDU QUE le coût d'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est de 14 510 \$ et sera payable en un seul versement, le 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU QUE l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest a été soumise au conseil municipal et que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 468.1 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 570 du *Code municipal du Québec*, l'entente qui modifie celle relative à la constitution d'une régie intermunicipale doit être approuvée par la ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 468.11 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 580 du *Code municipal du Québec*, la ministre des Affaires municipales peut modifier le décret délivré conformément à ces mêmes articles, lorsque tel est l'objet d'une modification à l'entente qui lui est soumise pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth :

- Autorise la conclusion de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest (ci-après appelée « *Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* ») avec les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, les villes de La Pocatière et de Saint-Pascal et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne. Cette *Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.
- Autorise monsieur Benoît Pilotto, maire, et madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'*Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.
- Autorise la transmission de la présente résolution à chaque municipalité partie à l'*Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* ainsi qu'à la Régie.
- Mandate la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant à transmettre l'original de l'*Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* signée ainsi qu'une copie certifiée conforme de la résolution de chaque municipalité autorisant la conclusion de

l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie à la ministre des Affaires municipales pour approbation.

- Autorise, conditionnellement à l'approbation de *l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* par la ministre des Affaires municipales et à l'entrée en vigueur du décret modifié, le déboursement en un seul versement, au 1^{er} janvier 2025, d'une somme de 14 510 \$ pour le paiement du coût d'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska.
- Nomme, conditionnellement à l'approbation de *l'Entente modifiant l'Entente relative à la Régie* par la ministre des Affaires municipales et à l'entrée en vigueur du décret modifié, monsieur le conseiller, Dan Drapeau à titre de membre délégué de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska et nomme Monsieur Benoît Pilotto, maire, à titre de membre délégué substitut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉS. 074 - 2024

7.01.- DEMANDE DE DÉMOLITION DE BÂTIMENTS SECONDAIRES AU 65, CHEMIN DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE le Comité de démolition a étudié une demande de permis de démolition du 65, chemin du Village;

CONSIDÉRANT QU'aucune lettre d'opposition ni de demande d'achat d'immeuble n'a été reçue par la greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est présentée à la rencontre publique du Comité de démolition il n'y a pas eu d'audition;

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) bâtiments secondaires n'ont aucune valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE le degré de dangerosité est élevé et qu'il y a risque d'effondrement des toits et que les planchers sont en états d'affaissement et de pourriture;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire occuper la surface en construisant un gazebo et occupé une partie l'espace par un potager;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le permis de démolition de deux (2) bâtiments secondaires au 65, chemin du Village puisque ces bâtiments secondaires sont devenus des nuisances avec un risque pour l'humain d'y pénétrer et même de travailler à proximité;

Qu'une copie de la résolution soit acheminée à la MRC de Kamouraska pour approbation dans un délai d'expiration de 90 jours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 075 - 2024

7.02.- NOMMER UN COMITÉ DE COORDINATION POUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (PDL)

CONSIDÉRANT la mise à jour du plan de développement 2024-2029;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le suivi des travaux un comité de coordination doit être formé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soient nommés les membres du comité de coordination;

DEUX (2) MEMBRES DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Messieurs François Ouellet, Noël Chrétien et madame Noémie Gagnon substitut;

DEUX (2) MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames Marie-Josée Hudon et Cathy Fontaine;

DU CHARGÉ DE PROJET

Monsieur Grevisse Ilumbu Paty;

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ

Madame Nancy Lizotte;

LE MAIRE QUI SIÈGE D'OFFICE

Monsieur Benoît Pilotto;

UN(E) CONSEILLER(ÈRE) EN DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

Au besoin et selon leurs disponibilités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 076 - 2024

7.03.- AUTORISER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AUPRÈS D'UN CONSEILLER EN FINANCES MUNICIPALES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DE REGROUPEMENT MUNICIPAL

ATTENDU QU'une aide financière a été accordée par le MAMH le 3 juillet 2023 dans le cadre du projet d'entente intermunicipale relative au partage de deux (2) ressources techniques entre les sept (7) municipalités suivantes; ville La Pocatière, Rivière-Ouelle; Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre des maires à St-Roch-des-Aulnaies en février 2024 sur l'étude d'opportunité de regroupement, il a été proposé de consulter, monsieur Marcel Rodrigue Comptable, professionnel agréé (CPA) et conseiller en finances municipales pour aider le comité dans le cheminement financier du dossier du regroupement;

ATTENDU QU'à la suite du consensus du Comité sur l'étude de regroupement, il a été accepté de donner le contrat de services professionnels à monsieur Marcel Rodrigue, CPA, au taux proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, à titre de Municipalité demanderesse de l'aide financière dans le cadre pour le soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité du MAMH, procède à la signature du contrat de service professionnel de monsieur Marcel Rodrigue, CPA aux conditions du bordereau d'entente à titre de conseiller en finances municipales avec l'accord des sept (7) municipalités participantes à l'étude de regroupement soit :

- Ville de La Pocatière;
- Municipalité de Rivière-Ouelle;
- Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;
- Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;
- Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;
- Municipalité de Saint-Pacôme;
- Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 077 - 2024

7.01.- APPUI À LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA PATERNITÉ

CONSIDÉRANT QUE *La Semaine Québécoise de la Paternité*, sous le thème « Toujours là pour toi », se déroulant du 10 au 16 juin 2024, représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'importance de l'engagement des pères au sein de la famille, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la paternité et de mobiliser l'ensemble de la société ;

CONSIDÉRANT QUE *La Semaine Québécoise de la Paternité*, est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine vise à susciter la discussion la plus large possible au sein des médias et du public sur la place des pères dans la société québécoise et sur les enjeux entourant la paternité contemporaine ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient une politique familiale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et ainsi appuyer COSMOSS Kamouraska dans le déploiement de cette semaine ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité collabore avec La Fabrique de St-Onésime pour organiser l'activité le 15 juin 2024 afin de souligner *La Semaine Québécoise de la Paternité* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir et à appuyer les familles de son territoire en organisant des activités et des événements visant à promouvoir l'engagement paternel, ainsi qu'à sensibiliser la population aux défis et aux réussites des pères dans la société contemporaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 – PÉRIODE DE QUESTIONS

9 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 078- 2024

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto
Maire

Nancy Lizotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales _____